Privilège-Réponses du solliciteur général

Aujourd'hui, le premier ministre a fait preuve d'ingéniosité mais de peu d'énergie en essayant effectivement d'induire la Chambre en erreur, en arguant que ce qu'il a dit n'avait jamais été dit.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être très bref. Le premier ministre (M. Trudeau) a pris la parole cet après-midi pour accuser un député de l'opposition de prendre du temps mais de ne clarifier en rien la question. Le premier ministre aurait pu prendre la parole au début de l'après-midi, tout de suite après que le leader de l'opposition (M. Clark) eut fait son excellent exposé, et eut clarifié la question.

Quand le premier ministre a pris la parole, il a rendu la situation encore plus confuse plutôt que de la tirer au clair. Je ne veux pas faire perdre de temps à la Chambre. Si le premier ministre voulait reprendre la parole je suis persuadé qu'il pourrait régler la question tout à fait. Je voudrais souligner ce que je considère comme l'ambiguïté essentielle de la position du gouvernement.

Le solliciteur général (M. Blais) et le premier ministre ont déclaré cet après-midi qu'à leur avis, il existe encore certains renseignements qui relèvent encore de la Commission royale d'enquête et au sujet desquels le solliciteur général ne se sent pas dans l'obligation de répondre aux questions qui lui sont posées en Chambre.

Le solliciteur général, dans un effort visible pour définir sa position et l'abandonner en partie, a affirmé qu'il serait prêt à écouter les questions posées au sujet des ministres qui l'ont précédé à ce poste, mais qu'il n'accepterait pas la responsabilité morale des actes accomplis. Sa position est claire jusque-là.

Le solliciteur général a fait savoir, comme l'a redit ensuite le premier ministre, qu'il n'avait pas l'intention de répondre aux questions de la Chambre sur les témoignages recueillis par les Commissions royales, probablement dans un cas comme dans l'autre. Le premier ministre a utilisé cet après-midi le mot «épousé». Il a déclaré que l'argument du solliciteur général était tout à fait fondé, et qu'en ce qui concernait les témoignages recueillis au jour le jour par les Commissions royales, il n'était pas tenu de répondre aux questions de la Chambre. En toute déférence, loin d'éclaircir la situation, cela la rend encore plus ambiguë qu'auparavant.

Jusque-là, le gouvernement s'était senti tenu de temps à autre de répondre aux questions lorsqu'elles concernaient certains points soulevés par la Commission royale. Je parle ici notamment de la réponse que m'a donnée le premier ministre il y a aujourd'hui une semaine. Je lui avais posé des questions sur un témoignage recueilli par une certaine commission, qui a laissé inexpliquées des contradictions très importantes qui n'ont jamais été résolues, par suite de la position adoptée par le solliciteur général précédent. En l'absence du solliciteur général à la Chambre lundi dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre:

Je prends volontiers note de la question et je n'assurerai personnellement qu'il y réponde.

Il a déclaré à la Chambre qu'il allait donc vérifier la question avec le Solliciteur général, à la suite de quoi nous avons appris que ce dernier avait donné sa démission. Cependant le premier ministre avait accepté la responsabilité qu'un ministre de la Couronne, dans ce cas il s'agissait du Solliciteur

général, soit en mesure de répondre à des questions soulevées à propos de témoignages recueillis par une Commission royale. Je ne vois comment mieux définir la solidarité ministérielle.

Bien entendu, il serait ridicule de faire de la Chambre des communes un autre corps judiciaire. Comme nombre de députés l'ont souligné, notre rôle n'est pas celui d'une Commission royale. Cependant, nous sommes ici pour nous assurer que les ministres sont honnêtes. Nous sommes ici pour poser des questions au gouvernement si les ambiguïtés ou les contradictions des témoignages fournis par les ministres, sont telles qu'on ne puisse leur faire confiance ni à eux ni au gouvernement. Notre responsabilité est de continuer à poser ces questions, même si ce sont celles qui sont en cause dans les témoignages recueillies par la Commission royale.

Si le premier ministre et le Solliciteur général veulent faire toute la lumière sur la question afin que l'on passe à d'autres travaux, tout ce que le Solliciteur général a à faire est de se lever et de déclarer à la Chambre qu'il retire les remarques qu'il a prononcées à la Chambre vendredi dernier, et de nous donner la ferme assurance que toutes les questions futures sur cette question ou sur toute autre affaire seront considérées sur leur bien-fondé, et sans les restrictions que le premier ministre et lui-même y ont apportées cet après-midi.

• (1542)

M. l'Orateur: Je vois que les députés de Calgary-Nord (M. Woolliams), du Yukon (M. Nielsen) et d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) désirent prendre la parole. Je vais la leur donner après quoi je crois que la présidence en aura assez entendu à ce sujet.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir évoquer deux autres aspects de cette affaire. Mais auparavant, je tiens à dire ceci: le premier ministre (M. Trudeau) accuse l'opposition de faire perdre une heure à la Chambre cet après-midi. Si tel est le cas, c'est l'heure perdue la plus enrichissante que nous aurons connue si elle nous permet de prouver la primauté du Parlement sur l'exécutif.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Woolliams: Je voudrais en venir maintenant aux deux aspects dont j'ai parlé. L'un d'eux m'inquiète plus particulièrement, étant donné les nombreuses heures que je consacre au comité permanent. Les députés de ce côté-ci de la Chambre soutiennent qu'il s'agit d'une question de privilège bien fondée. Que je sache, le premier ministre n'aucunement expliqué les paroles prononcées vendredi. Elles étaient claires et concises. Elles n'avaient rien d'ambigu.

Je le répète: à mon avis notre question de privilège nous semble fondée à première vue, mais si la décision est rendue contre l'opposition aujourd'hui, nous ne serons guère en meilleure posture aux comités de la Chambre, car le Parlement a perdu les cordons de la bourse lorsque les modifications apportées au Règlement ont permi de renvoyer toutes les prévisions budgétaires à ce cirque connu sous le nom de comités permanents de la Chambre des communes où les ministres refusent de répondre aux questions et de donner des renseignements. Aussi, la décision de Votre Honneur vaudra dans tous les comités aussi; j'entends déjà les divers présidents de comité nous dire: L'Orateur a décidé contre vous; vous ne pouvez donc poser ces questions. J'espère bien sincèrement que Votre Honneur tiendra compte de cet aspect-là.